

## **CHARTRE DÉONTOLOGIQUE du COLLECTIF SENS ÉCOLOGIE ET SOLIDARITÉ**

### **PRÉAMBULE**

Le collectif Sens Écologie et Solidarité, est un mouvement citoyen initié par des Senonaises et Senonais en vue de présenter une liste aux élections municipales de 2020 à Sens.

Face aux défis écologiques et à l'urgence sociale, nous avons décidé de prendre nos responsabilités citoyennes, et de ne pas laisser champ libre aux opportunistes politiques, dont les priorités se situent ailleurs que dans la recherche du bien-être de l'habitant et du territoire. Le collectif Sens Écologie et Solidarité, est ouvert à toute personne désireuse de nous rejoindre, sans distinction de race, de sexe, de religion, d'orientation sexuelle, de milieu social ou de niveau d'éducation. La démarche d'adhésion à notre collectif est libre, individuelle et gratuite. Celle-ci est cependant conditionnée par un engagement à respecter l'ensemble des points de notre charte déontologique, en la signant après lecture.

### **I- CONFIDENTIALITÉ**

Sous réserve des cas prévus, les membres du collectif respectent une stricte confidentialité des informations, usages et méthodes internes de travail dont ils ont connaissance dans le cadre des réunions, ateliers thématiques, etc...

Ils s'interdisent de diffuser ou faire usage de documents ou informations auxquels ils ont accès, sauf accord préalable du collectif.

### **II- ATTITUDE AU SEIN DU COLLECTIF**

Le rapport aux autres membres du collectif, doit être courtois et respectueux. La divergence d'opinions n'est pas un problème au sein du groupe, au contraire celle-ci enrichit les débats, quand elle est argumentée dans le calme et le respect. Lorsqu'une idée faisant objet d'un débat demande à être concrétisée en action ou mesure, celle-ci est soumise au vote à main levée. Adoptée ou rejetée par la majorité, chacun s'engage à respecter l'issue du vote exprimé.

### **III- ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE**

Chaque membre du collectif s'engage à faire état de son (ses) éventuelle(s) adhésion(s) et/ou soutien, à un parti politique, une association, un autre mouvement citoyen, que ce soit aujourd'hui ou par le passé.

Si le collectif Sens Écologie et Solidarité est ouvert à tous, il ne doit en aucun cas devenir un moyen d'accès à un quelconque intérêt individuel, privilège ou faire l'objet d'une tentative de récupération à des fins non avouées. Même si pour cela, le collectif fait confiance, et compte sur la sincérité des démarches d'adhésion à son projet citoyen, il se réserve le droit d'en exclure à travers un vote, toute personne n'ayant pas respecté ces principes.

### **IV- ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE**

Chaque membre du collectif s'engage à faire état de son (ses) éventuelle(s) adhésion(s) et/ou soutien, à un parti politique, une association, un autre mouvement citoyen, que ce soit aujourd'hui ou par le passé.

Si le collectif Sens - Écologie & Solidarité est ouvert à tous, il ne doit en aucun cas devenir un moyen d'accès à un quelconque intérêt individuel, privilège ou faire l'objet d'une tentative de récupération à des fins non avouées. Même si pour cela, le collectif fait confiance, et compte sur la sincérité des démarches d'adhésion à son projet citoyen, il se réserve le droit d'exclure, à travers un vote, toute personne n'ayant pas respecté ces principes.

#### **V- MODALITÉS D'INTÉGRATION**

Chaque personne qui souhaite rejoindre le collectif doit rédiger une petite biographie pour se présenter et expliquer ses motivations. Si, dans un délai de 7 jours, aucune objection n'est formulée, l'intégration est effective. S'il y a une objection, elle doit être argumentée et faire l'objet d'un débat avec vote en réunion plénière.

Après intégration d'un nouveau membre, un délai de 2 mois sera respecté avant de pouvoir participer aux votes, sauf exception validée par le collectif.

Signature précédée de la mention lu et approuvé